

Février 2019

Circulaire de la CRA fixant les modalités d'organisation des examens de fin de saison des arbitres et arbitres assistants de Ligue et des candidats arbitres et assistants de Ligue.

Préambule :

Il est précisé que toute situation ou cas particulier non prévu par la présente circulaire sera soumis à l'examen de la CRA dans le respect de son Règlement Intérieur.

Conformément au programme des stages CRA, publié sur le site de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine en début de saison, les examens théoriques de fin de cette saison se dérouleront le :

- **Samedi 30 mars 2019** pour les Arbitres et Arbitres Assistants des catégories « *Elite Régionale¹* » et « *Régional 1¹* ».
- **Samedi 18 mai 2019** pour les Arbitres des catégories « *Régional 2* », « *Régional 3* », « *Jeune Arbitre Régional* » concourant pour le passage en séniors ligue² et Arbitres Assistants des catégories « *AA Régional 2* » ;
- **Dimanche 19 mai 2019** pour les arbitres et arbitres assistants de districts candidats aux catégories « *Candidat Régional 3* », « *Jeune Arbitre Régional* » et « *Candidat Régional 2* » pour la saison prochaine – 2019/2020.

Cette saison, suite à la décision de la CRA en date du 18 février 2019, les arbitres convoqués aux épreuves théoriques le samedi 30 Mars 2019 valideront leurs tests physiques retenus et réaliser les performances exigées en distance et en temps pour la saison 2019/2020³ **avant le 30 septembre 2019** à l'occasion des stages de début de saison.

Ceux convoqués aux épreuves théoriques du samedi 18 mai 2019 devront effectuer, ce même jour, les tests physiques retenus et réaliser les performances exigées en distance et en temps pour la saison 2019/2020³.

Pour les candidats ligue 2019/2020 (R3, AAR2 et JAR), les épreuves physiques faisant partie des épreuves d'admissibilité, ils passeront le test physique de leur catégorie le dimanche 19 mai 2019.

Le rattrapage des tests physiques se déroulera, en un centre unique, **avant le 30 septembre 2019**. Après cette date, sauf situation particulière, l'arbitre n'ayant pas validé le test physique de sa catégorie aura sa saison gelée et officiera en qualité d'arbitre assistant en Régional 2.

¹ Des filières Ligue, non promotionnel FFF.

² Sous réserve de l'avis favorable obtenu lors de l'observation en D1 ou R3, seuls les JAR dont les noms suivent sont convoqué(e)s à cet examen : Axel ANGIBAUD, Yazid BOUCHTAOUI, Tanguy CARRET, Bastien IBANEZ et Lucas SARDIN – Morgane DA ROCHA, Alexandre DELIAS et Quentin LAPLANCHE

³ Voir annexe 2 du RI de la CRA

Les candidats Ligue (« *Candidat R3* » et « *Candidat AAR2* ») de la présente saison (2018/2019) qui seront admis et les arbitres promus à l'issue de la présente saison devront, avant le 30 septembre⁴, effectuer les tests physiques retenus et réaliser les performances exigées en distance et en temps de leur nouvelle catégorie³. Tout arbitre promu ne validant pas son test physique suivant la présente procédure, sera réaffecté dans sa catégorie d'origine ou remis à la disposition de sa CDA.

En cas d'affectation dans sa catégorie d'origine, l'arbitre concerné devra alors réussir les tests propres à ladite catégorie à l'occasion d'une session organisée par la CRA. L'arbitre ainsi concerné pourra bénéficier d'une session de rattrapage, au même titre que les autres arbitres de sa nouvelle catégorie. En cas d'échec, celui-ci ne pourra ni être désigné, ni être classé pour le restant de la saison, et sera rétrogradé dans la catégorie directement inférieure, ou le cas échéant remis à la disposition de sa CDA, pour la saison suivante. Il sera désigné en qualité d'arbitre assistant en Régional 2.

En tout état de cause, l'arbitre doit obligatoirement se présenter à chacune des sessions où il est convoqué, et devra se mettre indisponible pour arbitrer sur son compte personnel. En cas d'arrêt de travail ou de blessure, celui-ci n'a pas à se présenter à la session pour laquelle il est convoqué si une copie certifiée conforme de l'arrêt de travail ou un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'arbitrage est reçue à la CRA au moins 48 heures avant l'heure de la convocation, ou en cas de force majeure, au moins 24h avant l'heure de la convocation. Dans ce cas de figure, il sera à nouveau convoqué à la session suivante à condition que la session à laquelle il n'a pu se présenter n'était pas la dernière organisée par la CRA pour la saison. Sans certificat médical reçu dans les conditions susvisées, l'absence au test sera considérée comme un échec.

Une absence à la dernière session, même motivée, le conduira automatiquement dans la situation décrite précédemment à savoir, l'affectation en fin de saison en catégorie inférieure à laquelle il est éligible et désigné pour le reste de la saison en catégorie AAR2.

Les arbitres et Arbitres Assistantes de ligue Féminine devront effectuer les tests physiques retenus et réaliser les performances exigées en distance et en temps de leur catégorie pour la saison 2019/2020 à l'occasion du stage Arbitre Féminine de début de saison⁴.

Les arbitres Futsal de ligue et candidats arbitres Futsal de ligue passeront les épreuves théoriques et devront effectuer les tests physiques retenus et réaliser les performances exigées en distances et en temps de leur catégorie pour la saison 2019/2020 à l'occasion du stage Arbitres Futsal de ligue organisé par le CRA courant septembre 2019⁴.

A compter de la saison 2019/2020, Les arbitres du Pôle Promotionnel devront aussi effectuer les tests physiques retenus et réaliser les performances exigées (tests physiques F4) en distance et en temps à l'occasion des **stages d'octobre et de Février**.

⁴ Les dates de stages et des tests physiques seront communiquées en début de saison.

1. Examens de fin de saison pour Arbitres et Arbitres-Assistants de Ligue et candidats de la saison en cours :

A. Les examens de fin de saison du **samedi 30 mars 2019** se dérouleront :

Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine
Centre Technique de Puymoyen – « *Le Cercle* »
102, rue d'Angoulême
16400 PUYMOYEN

B. Les examens de fin de saison du **samedi 18 mai 2019** se dérouleront sur deux centres :

- **Pour les arbitres des départements 16, 17, 19, 23, 24, 79, 86 et 87.**

Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine
Centre Technique de Puymoyen – « *Le Cercle* »
102, rue d'Angoulême
16400 PUYMOYEN

- **Pour les arbitres des départements 33, 40, 47 et 64.**

Centre Technique du Haillan – « *Le Rond Central* »
17bis, rue Joliot Curie
33185 LE HAILLAN

Cette saison, conformément aux nouvelles dispositions contenues dans l'annexe 3 du RI de la CRA, l'épreuve théorique comprend :

- Un questionnaire de 20 questions de type QCM⁵ reprenant des questions issues des 8 questionnaires proposés aux arbitres durant la saison via « *EVALBOX* ». Note maximale : 40 Durée de l'épreuve : 20 minutes
- Un questionnaire ouvert de 10 questions sur les Lois du Jeu, Règlements et questions « *EVALBOX* ». Noté sur 10 Durée de l'épreuve : 30 minutes
- Un test vidéo, comprenant 10 situations. Noté sur 10 Durée de l'épreuve : 5 minutes
- Un rapport disciplinaire⁶. Noté sur 10 Durée de l'épreuve : 30 minutes

⁵ Les critères de correction du questionnaire type « *QCM* » seront les suivant :

- Chaque bonne réponse sera notée 2 points ;
- Une absence de réponse à la question sera notée 0 point ;
- Une réponse erronée à une question sera notée -1 point

⁶ Les critères de correction de l'épreuve du « *rapport disciplinaire* » seront les suivant :

- Macrostructure 0,5 pt
- Contenu (exactitude des faits, vocabulaire, pertinence, argumentaire,...) 6 pts
- Cohérence du développement (Articulation – utilisation des mots de liaison,...) 1 pt
- Syntaxe 0,5 pt
- Lisibilité (écriture, ratures, fautes d'orthographe,...) 2 pts

Chaque candidat devra se présenter aux épreuves théoriques en possession d'un Smartphone ou tablette chargé.

Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article 23 du RI de la CRA :

- Tout arbitre ayant une note théorique = ou > à 12 sera éligible à une promotion,
- Tout arbitre ayant une note théorique comprise entre 8 et 11,99 ne pourra être éligible à une promotion,
- Tout arbitre ayant une note théorique < à 8 sera rétrogradé en division inférieure.
- Tout arbitre absent aux tests d'évaluation théorique annuel sera remis à la disposition de sa CDA.

De plus, depuis cette saison, en application de l'article 47 du RI de la CRA, tout arbitre de ligue a des obligations d'actions.

- Tout arbitre qui ne remplira aucune de ces actions prévues à sa catégorie sera rétrogradé en catégorie inférieure.
- Tout arbitre qui ne remplira que partiellement les actions prévues à sa catégorie ne sera pas éligible à une promotion.
- Seul l'arbitre ayant accompli la totalité des actions prévues à sa catégorie sera éligible à une promotion.

2. Examens des Candidats Ligue saison 2018/2019 – « Candidat régional 3 » - « Jeune Arbitre Régional » - « Candidat AA Régional 2 ».

Les examens des arbitres des catégories « Candidat Régional 3 » et « Jeune Arbitre Régional » et les arbitres assistants « Candidat AA Régional 2 » pour la saison prochaine – 2019/2020 – du **dimanche 19 mai 2019** se dérouleront sur un centre d'examen unique, sans session de rattrapage :

- **Centre Technique de Puymoyen – « Le Cercle »**
102, rue d'Angoulême
16400 PUYMOYEN

L'examen comprend :

- **Une épreuve d'admissibilité** : Une épreuve théorique et un test physique⁷ (suivant les dispositions prévues à l'annexe 2 du RI de la CRA).
- **Une épreuve d'admission** : L'arbitre, ayant validé l'épreuve d'admissibilité de contrôle des connaissances et du test physique organisés par la CRA, sera convoqué dans le cadre d'une épreuve pratique d'admission sous la forme de 2 rencontres observées.

⁷ **TAISA** (Test d'Aérobic Intermittent Spécifique Arbitre) – toutes catégories de candidats – 30 répétitions de 67m en 15"- temps de repos – 20" (Féminine 17" / 22")

La CRA a tout pouvoir pour adopter les modalités des épreuves en fonction de circonstances exceptionnelles.

- **Epreuve d'admissibilité :**

o Examen théorique :

- Rédaction d'un rapport disciplinaire sur 10 points avec un minimum obligatoire de 4/10⁶
durée de l'épreuve 1 heure.
- **Questionnaire technique d'une durée totale de 1 heure, comprenant :**
 - 20 questions de type QCM⁵ reprenant des questions des 8 questionnaires qui ont été proposés aux arbitres de Ligue durant la saison via l'application « EVALBOX », note maximale 40 ;
 - 10 questions ouvertes sur les Lois du Jeu, Règlements et questions « EVALBOX », notées sur 10.
 - Un test vidéo comprenant 10 situations noté sur 10.
- **Le minimum à atteindre sur l'ensemble des examens théorique est de 12/20**

o Test Physique :

- Chaque candidat devra valider son test physique imposé par la CRA et définis à l'Annexe 2 de son règlement intérieur le dimanche 19 mai 2019.

Tout candidat n'ayant pas réussi les tests sera éliminé et ne pourra pas prétendre à participer à l'épreuve d'admission. Toutefois, le candidat ne pouvant se présenter aux tests physiques pour raison médicale ne sera pas désigné quelle qu'en soit la raison. Ces arbitres doivent impérativement réussir les tests imposés lors de la seule session organisée par la CRA pour sa catégorie avant le 1^{er} octobre. Si, à cette date, un arbitre n'a pas réussi les tests, ou n'a pu s'y présenter, et quelle qu'en soit la raison (arrêt, longue indisponibilité, etc.), il ne pourra pas prétendre à participer à l'épreuve d'admission et sa candidature sera rejetée. Dès lors, la candidature de l'arbitre sera annulée, sauf décision contraire de la Commission Fédérales des Arbitres.

La CRA aura la possibilité, en fonction de ses besoins d'arbitres, de transformer cet examen d'admissibilité en concours d'admissibilité, sous réserve que le candidat ait obtenu la moyenne.

- **Épreuve d'admission :**

o Épreuves pratiques :

- Chaque candidat retenu à l'épreuve d'admission sera examiné sur 2 rencontres de :
 - Régional 3 pour le « *Candidat Régional 3* » ;
 - U16 et U17 Régional 1 pour le candidat « *Jeune Arbitre régional* » ;
 - Régional 2 pour le « *candidat AA Régional 2* ».

Les CDA peuvent présenter des candidats au titre d'arbitre régional, sans limitation de nombre dans chaque catégorie, dont elles assurent la formation.

Elles en communiquent la liste nominative détaillée à la CRA au plus tard le 30 avril.

La correction des épreuves est anonyme. En fonction de ses besoins en effectifs, la CRA déclarera reçus les X premiers de chaque catégorie, sous réserve que chacun ait obtenu la note minimale fixée à l'annexe 3 du RI de la CRA.

Au plus tard le 31 mai, les résultats seront adressés aux Présidents de CDA et publiés sur le site de la Ligue. Ils resteront soumis à l'homologation souveraine du Comité de Direction de la Ligue.

- **Candidature Arbitre « Candidat Régional 3 » (article 15 du RI de la CRA) :**
Peut être présenté candidat tout arbitre de catégorie départemental 1 âgé de moins de 45 ans au 1^{er} janvier 2019.
- **Candidature Arbitre Assistant « Candidat AA Régional 2 » (article 16 du RI de la CRA) :**
Peut être présenté candidat tout arbitre assistant de catégorie départemental 1 ou tout arbitre central de catégorie départemental 1 ou 2 âgé de moins de 45 ans au 1^{er} janvier 2019.
- **Candidature « Jeune Arbitre Régional » (article 17 du RI de la CRA) :**
Peut être présenté candidat tout Jeune Arbitre de District né(e) en 2001, 2002, 2003 et 2004.

Tableau récapitulatif :

Date de l'examen	Catégories arbitres concernées	Catégories arbitres assistant concernées	Jeune Arbitre Régional
Samedi 30 mars 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Arbitre Régional Elite⁸ • Arbitre Régional 1 	<ul style="list-style-type: none"> • AA Régional Elite⁹ • AA Régional 1 	
Samedi 18 mai 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Arbitre Régional 2 • Arbitre Régional 3 U25 • Arbitre Régional 3 +25 	<ul style="list-style-type: none"> • AA Régional 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeune Arbitre Régional éligible au passage en séniors (R3 ou AAR2)¹⁰
Dimanche 19 mai 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Arbitre District candidat R3 	<ul style="list-style-type: none"> • AA District candidat AAR2 	<ul style="list-style-type: none"> • JAD né(e)s en 2001, 2002, 2003 et 2004 candidats JAR.

Béatrice MATHIEU

Présidente de la CRA Nouvelle-Aquitaine

⁸ Seuls les arbitres « Elite Régionale » dont les noms suivent sont convoqués à cet examen : Andréa ARCHAT, Sylvain BARCELLA, Damien BISME, Cyril JOURDA, Jérôme LARBRE, Hakim MAHAOUDI, Alexandre PALIN, Maxime ROUMIER et Abdelkader ZITOUNI

⁹ Excepté Sébastien LEMAIRE, Teddy PALLARUELO et Nordine EL BARNOUSSI

¹⁰ Sous réserve de l'avis favorable obtenu lors de l'observation en D1 ou R3, seuls les JAR dont les noms suivent sont convoqué(e)s à cet examen : Axel ANGBAUD, Yazid BOUCHTAOUI, Tanguy CARRET, Bastien IBANEZ et Lucas SARDIN – Morgane DA ROCHA, Alexandre DELIAS et Quentin LAPLANCHE